COMMUNE DE PUTANGES-LE-LAC SEANCE DU 1^{ER} MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 1er mars à vingt heures trente-huit, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PUTANGES-LE-LAC, convoqués le 24 février deux mil vingt et un se sont réunis dans la salle Jean Féron, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROUX.

<u>Etaient présents</u>: MM Sébastien LEROUX, Sylvain GAUDIN, Jeanne GUILLOUET, Monique GUIBOUT, Yvette RUBAN, Françoise DUARTE, Andrée NOEL, Gérard GRANDSIRE, Philippe MALLARD, Annick MACE, Nelly GREUSARD, Jean-Pierre GOHIN, Philippe GRANDIN, Dominique GAUDIN, Isabelle QUERON, Marie-Andrée LAPRUNE, Stéphane AUVRAY, Sophie PICHONNIER, Stéphane GACOIN, Mickaël AGOSTINI, Stéphane DAVID, Hélène MAUGER, Véronique DELAUNAY, Sébastien BEAUFRERE, Sylvain PICHONNIER, Heloïse LONGUET, Kévin LEGENTIL.

<u>Absents ayant donné procuration</u>: M. Jean-Louis PITEL donne procuration à Mme Jeanne GUILLOUET, M. Ludovic BAECHLER donne procuration à M. Sébastien LEROUX, Mme Monique FOUREY-BECHET donne procuration à Mme Sophie PICHONNIER

Absents: Mme Chantal LEFOYER, Monsieur Anthony Guilmin

Madame Andrée NOEL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux conseillers l'adopotion du compte rendu de la séance du 8 février 2021, envoyé avec la convocation à la présente réunion. En l'absence de remarque, le document est soumis au vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents :

➤ Adopte le compte rendu de la séance du conseil municipal du 8 février 2021.

2021 03 01 APPEL D'OFFRES POUR LE MARCHE DE REALISATION DE LA RESERVE INCENDIE ET RACCORDEMENT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain GAUDIN, Président de la commission travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux, assainissement, eau et électricité.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que ce dossier a été présenté lors de la commission travaux du 26 février 2021, à tous les conseillers membres.

Monsieur GAUDIN rappelle l'opération de la réserve incendie pour la couverture incendie de la partie basse de la zone du bas buisson, liée notamment à l'ouverture prochaine de la clinique vétérinaire. Les travaux envisagés sont prévus pour une durée de guatre semaines et l'estimation réalisée de 92 774,43 € HT, soit 111 329,32 € TTC.

1/ D'une part, la consultation lancée a permis de recueillir les offres de 9 entreprises :

COLAS pour un montant vérifié de 78 689,05 € TTC
EIFFAGE pour un montant vérifié de 72 419,09 € TTC
ELIE BLIN pour un montant vérifié 97 211,66 € TTC
SARL JARDIN pour un montant vérifié de 103 078,39 € TTC
PIOCHE-LEFEBVRE pour un montant vérifié de 105 661,19 € TTC
ROUTIERE PEREZ pour un montant vérifié de 89 754,86 € TTC
SA TOFFOLUTTI pour un montant vérifié de 107 961,76 € TTC
SAS ELB pour un montant vérifié de 84 605.04 € TTC

SOC TRIFAULT pour un montant vérifié de 100 256,48 € TTC

A noter, les offres des entreprises PIOCHE-LEFEBVRE (mémoire technique non fourni), SAS ELB (sous-détails des prix non fourni) et SOC TRIFAULT (bordereau des prix et sous-détails non fournis), sont considérées comme irrégulières et donc écartées.

Monsieur GAUDIN donne connaissance de l'analyse des offres examinée par Orne Métropole, au regard de l'ensemble des critères retenus dans le règlement de consultation, à savoir :

➤ 1er critère : la valeur financière comptant pour 60% de la note finale

<u>▶ 2ème critère</u> : la valeur technique comptant pour 40% de la note finale

Après avoir vérifié la conformité des offres, le classement des offres s'établit comme suit :

N° PLI	ENTREPRISE	MONTANT (€ TTC)	VALEUR TECHNIQUE	VALEUR FINANCIERE	TOTAL POINTS	CLASSEMENT
2	EIFFAGE	72 419,09	37,92	60	97,9	1
1	COLAS	78 689,05	40	55,20	95,20	2
6	ROUTIERE PEREZ	89 754,86	34,60	48,36	83	3
7	SA TOFFOLUTTI	107 961,76	35,84	40,26	76,1	4
3	ELIE BLIN	97 211,66	31,26	44,7	76	5
4	SARL JARDIN	103 078,39	26,26	42,18	68,4	6

L'offre de l'entreprise Eiffage apparaît comme la mieux disante, après examen de la commission travaux le 26 février dernier

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents :

- > Considérant le classement des entreprises.
- > Considérant l'avis consultatif d'Orne Métropole,
- ➤ Considérant l'avis de commission travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux assainissement, eau et electricité, réunie le 26 février 2021.
- ➤ Retient l'offre de l'entreprise Eiffage, mieux-disante, pour un montant de 72 419,09 € TTC,
- ➤ Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces du marché et plus génèralement tout document relatif à ce dossier.
- ➤ Charge Monsieur le Maire de régler cette dépense à l'opération 2020002, sur le budget 2021.

2/ D'autre part, Monsieur GAUDIN explique que si l'opération 2020002 réserve incendie du bas buisson comportait bien le terrassement, la fourniture, l'installation et la mise en service de la citerne, elle ne comportait pas le branchement au réseau d'eau potable destiné à la remplir. Ce dernier rappelle à l'assemblée que ce dossier a été présenté lors de la commission travaux du 26 février 2021.

La mise en service définitive étant prévu début avril, il importe de valider ce devis auprès de l'entreprise Saur, délégataire en charge de la distribution de l'eau potable, pour un montant de 5 114,05 € TTC.

Monsieur LEROUX demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents :

Accepte le devis de l'entreprise SAUR, pour un montant de 5 114,05 € TTC,

➤ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à sa réalisation et sa conduite à bonne fin.

▶ Charge Monsieur le Maire de prévoir les crédits nécessaires au budget 2021.

2021 03 02 AMENAGEMENT DES ACCES DE LA CLINIQUE VETERINAIRE SISE BAS BUISSON

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain GAUDIN, Président de la commission travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux, assainissement, eau et électricité.

A l'image des aménagements réalisés pour la nouvelle parcelle de la SASIC sur le Haut-Buisson, l'ouverture prochaine de la clinique vétérinaire nécessite des travaux de voirie aux abords.

Il s'agit principalement de terrassement, remblais, fourniture et pose d'enrobé et caniveaux facilitant les accès à la clinique et du stationnement public pour un montant de 12 000 € TTC.

Un devis a été présenté par l'entreprise Moulin travaux publics qui réalise, en même temps, les aménagements de cette parcelle. Compte-tenu des fluctuations du prix des matériaux et de l'enrobé, cette enveloppe doit être actualisée. Ce dossier a été présenté lors de la commission travaux du 26 février 2021, à tous ses membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents :

PAccepte le devis de l'entreprise Moulin travaux publics, pour un montant de 12 000€ TTC,

➤ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en place de cette action et sa conduite à bonne fin.

▶ Charge Monsieur le Maire de prévoir les crédits nécessaires au budget 2021.

2021 03 03 CONVENTION DE MUTUALISATION DU DGS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Monsieur le Maire rappelle le vote de la délibération en date du 25 novembre 2020, par la communauté de communes du Val d'Orne, décidant de mutualiser le poste de Directeur Général des Services, avec la commune. Puis il donne la parole à madame Jeanne GUILLOUET, maire-adjointe en charge du personnel, des cérémonies, des manifestations et de la sécurité.

Madame Guillouet revient sur la création du poste de DGS, au sein des services de la commune. La délibération 2020-11-20 du conseil municipal du 16 novembre 2020 prévoyait son recrutement en lien étroit avec la CDC et la perspective d'engager cette mise en commun, bénéfique aux deux institutions. La convention ainsi élaborée permettra le remboursement d'une somme forfaitaire, chaque mois, afin de couvrir la charge salariale assumée seule par la commune.

Cependant, la délibération avait omis d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'agent au profit de la CDC, pour un tiers-temps.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents :

➤ Autorise monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du DGS, au profit de la communauté de communes du Val d'Orne.

2021 03 04 PRESENTATION DE LA DEMARCHE DE MUTUALISATION DES SERVICES AVEC LA CDC

Monsieur le Maire expose le projet d'organiser une mutualisation des services entre les deux collectivités. Puis il donne la parole à madame Jeanne GUILLOUET, maire-adjointe en charge du personnel, des cérémonies, des manifestations et de la sécurité.

Madame Guillouet rappelle aux membres que la communauté de communes du Val d'Orne a récemment délibéré sur ce point, à l'occasion du conseil en date du 3 février dernier. La situation du service technique et, notamment ses problèmes de locaux, imposait d'avancer sur ce point. Aussi, cette dernière a retenu le projet de mutualisation des agents afin d'améliorer la situation des deux titulaires. La commune de Putanges-le-Lac étant prête à accueillir les agents de la CDC sur le site communal.

Monsieur LEROUX complète en précisant que l'objectif est de faire évoluer très rapidement une situation incompatible avec les besoins. Monsieur LEROUX invite la commune à se prononcer sur le principe de cette mutualisation et à s'engager sur la rédaction d'une convention afin d'en déterminer les modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents :

➢ Valide le principe de la mutualisation des services entre la Commune Putanges-le-Lac et la communauté de communes du Val d'Orne.

2021 03 05 CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Monsieur le Maire donne la parole à madame Jeanne GUILLOUET, maire-adjointe en charge du personnel, des cérémonies, des manifestations et de la sécurité.

Pour répondre aux désagréments dénoncés par certains habitants du territoire et les nuisances engendrées par la présence de chats errants, madame GUILLOUET fait part à l'Assemblée de l'utilité de poursuivre la régulation de la population féline par la poursuite d'une campagne de stérilisation pour l'année 2021.

Cette action sera effectuée en partenariat avec la fondation Brigitte BARDOT, oeuvrant dans ce domaine depuis une trentaine d'années. Au vu des tarifs préférentiels facturés par le cabinet vétérinaire du Lac, la fondation prendrait en charge totalement la castration des mâles et les ovariectomies des femelles non gestantes. Pour les femelles gestantes, un reliquat d'environ 50€ resterait à la charge de la commune.

Ces conditions s'appliqueront pour une population de 14 chats libres, pour l'année 2021.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur la poursuite de cette action.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents :

➤ Accepte de mener une campagne de stérilisation des chats errants, en partenariat avec la fondation Brigitte BARDOT et le cabinet vétérinaire du Lac, selon les modalités précitées,

➤ Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en place de cette action et sa conduite à bonne fin,

➤ Charge Monsieur le Maire de prévoir les crédits nécessaires au budget 2021.

<u>2021 03 06 DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET : ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS</u>

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Philippe MALLARD, Président de la commission des finances et du budget.

Monsieur MALLARD, Président de la commission des finances et du budget, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivité Territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Objet	Montant	Imputation
VOIRIE	12 000€	Article 2152
BRANCHEMENT REP	5 200€	Article 21531

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette ouverture de crédit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents :

➤ Accepte l'ouverture de crédits d'un montant de 17 200€ pour couvrir ces dépenses d'investissement, au chapitre 21.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état des chantiers en cours sur le territoire de la commune :

- Rue de la Roche : les travaux relatifs à l'assainissement avancent bien, la canalisation principale est réalisée et les branchements vers les riverains sont en cours ; la date prévue de fin des travaux est le 19 mars prochain. Précision, à cette heure nous n'avons pas de date prévue pour le début des travaux de voirie.
- Pôle intergénérationnel : le courrier d'information a été distribué aux riverains, le terrassement est terminé, la préparation de la voirie est faite, l'alimentation électrique est à l'entrée de la parcelle, l'entreprise Schmidt réalise les coffrages du mur de soutènement (entre la voirie d'accès et le niveau de la salle paroissiale).
- Aménagement du Lac : l'enfouissement des réseaux a débuté (secteur les Rotours).

Monsieur le Maire passe la parole à monsieur Philippe MALLARD, , Président de la commission des finances et du budget, pour une information relative au dossier de la CUMA de la Forêt-Auvray :

Monsieur MALARD explique que la Cuma souhaite réaliser une extension destinée à accueillir leurs véhicules. Il s'agirait d'un bâtiment ouvert sur 3 côtés. Puis il rappelle l'historique du dossier, le premier bâtiment, la construction réalisée pour leur compte sur une parcelle communale fiancée par un emprunt que le loyer rembourse.

Aujourd'hui ce dossier relève des compétences de la communauté de communes, au titre du développement économique. Il détaille la solution qui sera proposée pour ce nouveau bâtiment, à savoir la division de la parcelle, puis la vente après bornage. La coopérative se chargera de réaliser, à son compte, l'extension.

Madame Duarte, interrogée par un habitant, demande des éléments de calendrier sur le lotissement à venir sur le terrain dit « Champ du mariage ». M. le Maire explique que l'état exact de ce dossier et précise que le choix des constructeurs sera libre.

DELIBERATIONS

2021 03 01 APPEL D'OFFRES POUR LE MARCHE DE REALISATION DE LA RESERVE INCENDIE ET RACCORDEMENT

2021 03 02 AMENAGEMENT DES ACCES DE LA CLINIQUE VETERINAIRE SISE BAS BUISSON 2021 03 03 CONVENTION DE MUTUALISATION DU DGS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

2021 03 04 PRESENTATION DE LA DEMARCHE DE MUTUALISATION DES SERVICES AVEC LA CDC 2021 03 05 CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

2021 03 06 DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET : ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS